

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 MARS 1857.

Rapport de la Commission des Affaires Etrangères chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Affaires Etrangères, pour l'exercice de 1856, un crédit supplémentaire de 22,000 francs.

(Voir les Nos 95 et 126 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Prince DE LIGNE, le Marquis DE RODES, le Baron DE SELYS
LONGCHAMPS, LAUWERS, MICHIELS-LOOS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le crédit supplémentaire en discussion, est destiné à compléter la dépense de la construction et de l'armement d'un bateau pilote en fer à hélice, dont l'estimation faite par un ingénieur de l'État, s'élevant à 80,000 francs, a été portée au Budget de la Marine de 1855, et déposé à la Chambre des Représentants au mois de février 1854. Par suite de plusieurs circonstances mentionnées dans l'exposé des motifs, ce bateau n'a pu être achevé qu'à la fin de 1856.

La hausse survenue, depuis l'époque de la première évaluation (novembre 1855), dans les prix du fer, des bois, des cordages et de tous les objets d'armement, a occasionné la dépense en plus de 22,000 francs, que le gouvernement pétitionne. Cette somme sera couverte au moyen des ressources ordinaires de l'exercice de 1856.

Votre Commission, appréciant les motifs qui ont fait dépasser le devis primitif, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité de ses membres présents, l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,
Prince DE LIGNE.

Le Rapporteur,
MICHIELS-LOOS.